



Grande mobilisation de l'École

Pour un plan de développement en Seine-Saint-Denis



« La France est une République indivisible, laïque, démocratique et sociale »

Ces quelques mots inscrits dans l'article 1^{er} de la constitution de la cinquième république française définissent les principes de notre société. Cependant, qu'en est-il lorsque les choix économiques opérés par le gouvernement non seulement ne sont pas efficaces pour résorber le chômage, mais qu'ils aggravent les conditions de vie des salariés, des jeunes, des retraités, des demandeurs d'emploi, alors que dans le même temps des allègements de charges et des exonérations sont offerts aux employeurs sans contreparties ?

Qu'en est-il quand l'École est directement touchée par les politiques d'austérité conduites actuellement ?

Alors que le nombre d'élèves par classe est toujours l'un des plus élevés d'Europe, et que notre école a vu plus de 25 000 postes supprimés entre 2007 et 2012, seulement 2 511 postes d'enseignants vont être créés à la rentrée prochaine au niveau national. Ces créations seront donc insuffisantes pour ouvrir de nouvelles classes partout où c'est nécessaire, mais aussi réduire leur taille pour permettre la réussite scolaire de tous les enfants.

Par exemple, créer 20 000 postes d'enseignants dans les écoles coûterait moins de 1% de ce que coûte à l'Etat la fraude fiscale annuelle.

20 000 postes permettraient :

- d'assurer tous les remplacements ordinaires (3 000 postes) ;
- de baisser les effectifs par classe (10 000 postes) ;
- de rétablir les RASED (2 000 postes) ;
- de mieux former les enseignants (5 000 postes).

L'École n'est pas une charge, mais un investissement pour construire une société plus juste et plus solidaire pour les citoyens de demain.

En Seine-Saint-Denis, l'Etat doit enfin prendre la mesure de la situation et investir d'urgence dans un plan de rattrapage et de développement du système éducatif.

Pour septembre 2015, il n'est pas acceptable que :

- plus de 200 écoles soient au-dessus des seuils d'ouverture de classe du département ;
- aucun poste de remplaçant ou de RASED ne soient créés ;
- moins de 10% des écoles en Education Prioritaire aient un « Plus De Maître Que De Classe » ;
- seulement 2,02% des moins de trois ans soient scolarisés.

La dotation pour la rentrée de septembre 2015 doit au minimum être multipliée par 5 !

Onze mesures d'urgence pour l'égalité républicaine dans les écoles de Seine-Saint-Denis :

Des classes en nombre suffisant pour tous nos élèves :

- **Mesure 1 :** Permettre à chaque classe de fonctionner en respectant les seuils départementaux en vigueur depuis les luttes de 1998.
- **Mesure 2 :** Augmenter les dotations aux collectivités pour permettre la construction de nouvelles écoles.
- **Mesure 3 :** Créer des postes de maîtres supplémentaires dans toutes les écoles où il est impossible d'ouvrir une classe faute de locaux dans l'attente des constructions nécessaires.

Une Ecole avec le personnel nécessaire et en nombre suffisant :

- **Mesure 4 :** Ouvrir des UPE2A pour les enfants allophones.
- **Mesure 5 :** Créer des postes de remplaçants en nombre suffisant pour que chaque jour d'école soit un jour de classe.
- **Mesure 6 :** Reconstituer les RASED (190 postes supprimés entre 2007 et 2012) et créer des postes au regard de l'évolution démographique.
- **Mesure 7 :** Créer des postes de maîtres-formateurs et de conseillers pédagogiques, pour la formation initiale et continue .
- **Mesure 8 :** Créer des postes de conseillers à la scolarisation et de référents handicap pour le suivi des élèves à besoins spécifiques.
- **Mesure 9 :** Créer des postes d'AESH/AVS pour l'accompagnement des élèves à besoins spécifiques.

Des Réseaux d'Education Prioritaire tel que définis par le ministère

- **Mesure 10 :** Mettre en place un « Maître de plus que de Classe » dans chaque école en éducation prioritaire.
- **Mesure 11 :** Ouvrir une classe de TPS (moins de 3 ans) dans chaque école maternelle en éducation prioritaire.